

PROMOTION 2024 - 2026



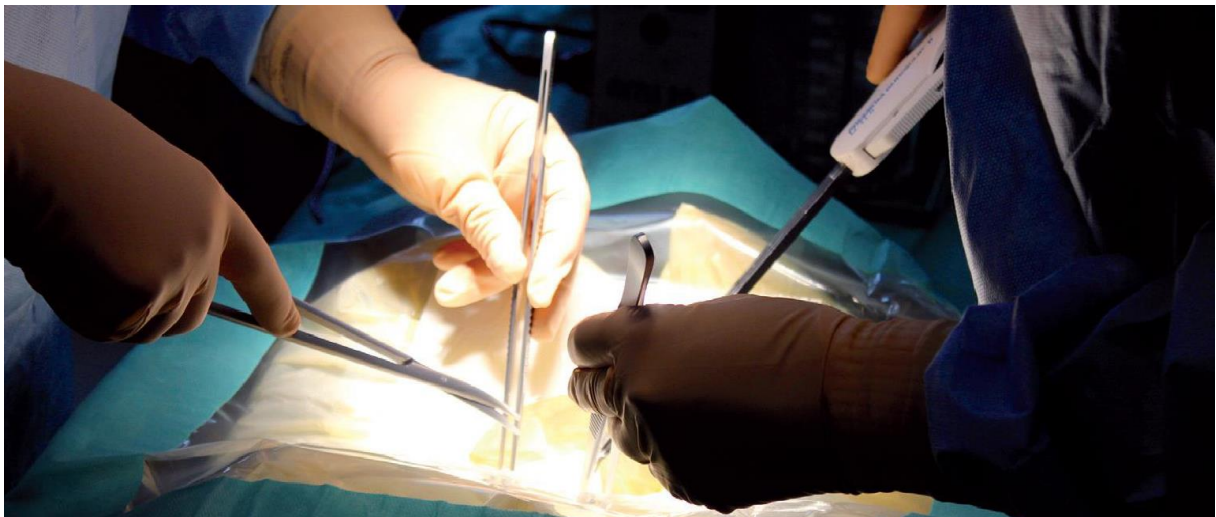
**Université
de Rennes**



**PÔLE DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
CHU de RENNES
ECOLE D'INFIRMIER(E)S DE BLOC OPÉRATOIRE**

PROJET PÉDAGOGIQUE

Septembre 2024



PROMOTION 2024-2026

SOMMAIRE

| | |
|---|----------------|
| 1. INTRODUCTION | |
| 1.1 Mot d'accueil de la Directrice | Page 2 |
| 1.2 Missions des écoles d'infirmiers de bloc opératoire..... | Page 5 |
| 1.3 Projet pédagogique de l'école IBODE du CHU de Rennes..... | Page 6 |
| 2. DEROULEMENT DE LA FORMATION..... | Page 7 |
| 2.1 Unités d'enseignement..... | Page 8 |
| 2.2 Enseignements théoriques..... | Page 11 |
| 2.3 Enseignements cliniques et politique des stages..... | Page 11 |
| 2.4 Activités et productions spécifiques..... | Page 16 |
| 2.5 Suivi pédagogique..... | Page 18 |
| 2.6 Evaluations et obtention du diplôme d'Etat..... | Page 19 |
| 2.7 Evaluation de la formation..... | Page 20 |
| 3. CONCLUSION..... | Page 20 |
| 4. ANNEXE : calendrier de scolarité promotion 2024-2026..... | Page 21 |

1. INTRODUCTION

1.1. MOT D'ACCUEIL DE LA DIRECTRICE

L'ensemble de l'équipe et tou.te.s les étudiant.e.s et étudiant.e.s se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue à l'école d'Infirmiers de Bloc Opératoire du CHU de Rennes.

1.1.1. SITUATION DE L'ÉCOLE D'IBODE

L'école d'Infirmiers de Bloc Opératoire fait partie intégrante du Pôle de Formation des Professionnels de Santé (PFPS) inauguré en juin 2017, et qui regroupe 10 écoles et instituts :

Niveau Master (VII) :

- Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
- Infirmier de Bloc Opératoire diplômé d'Etat (IBODE)
- Infirmière Puéricultrice Diplômée d'Etat (IPDE)
- Institut de Formation des Cadres de santé (IFCS)
- Ecole de Sages-Femmes (ESF)

Niveau Licence (VI) :

- Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- Institut de Formation des Manipulateurs en Électroradiologie Médicale (IFMEM)

Niveau IV :

- Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale (CeFARM)
- Institut de Formation des Aides-Soignantes (IFAS)

Niveau III :

- Institut de Formation des Ambulanciers (IFA)

C'est dans cet environnement animé par un « projet commun, dynamique et moderne » que les quelques 1 350 étudiants se croisent, se rencontrent et se préparent à leurs diplômes.

La coordination générale du PFPS est assurée par Marielle BOISSART, Directrice des Soins – Coordinatrice Générale du GHT Haute Bretagne Formations Initiales.

Le pôle met ainsi à la disposition des étudiants de toutes les filières :

- des moyens pédagogiques actualisés et innovants : centre de ressources documentaires et de recherche, simulation, e-learning,
- des outils et technologies de communication : environnement numérique de travail, lettre du pôle, site internet, réseaux sociaux,
- des espaces confortables et entretenus pour travailler et se détendre, dont l'accessibilité est ajustée, selon l'évolution de la situation sanitaire liée à la Covid 19)
- une Cellule d'appui dédiée à la Vie étudiante pour renforcer la place des étudiants dans la vie du pôle permettant de :
 - . Favoriser votre représentation dans les instances ;
 - . Vous reconnaître comme acteurs et partenaires ;
 - . Encourager et accompagner vos projets ;
 - . Favoriser votre représentativité ;
 - . Améliorer votre vie quotidienne ;
 - . Participer à la création d'une Corporation, regroupant les étudiants de toutes les filières.
- un accompagnement pour les étudiant.e.s en situation de handicap.

Connaître le métier, la formation de l'autre est une richesse et un atout. Ainsi des activités entre les étudiants et les formateurs des différents instituts de la filière Master sont organisées au décours des cursus de formation.

Par ailleurs, pour fonctionner dans les meilleures conditions, le pôle sollicite les compétences de différentes personnes : webmaster développeur multimédia, adjoints des cadres hospitaliers (logistique, finances), assistante de coordination et assistantes de filières, personnel hôtelier.

1.1.2. CONTEXTE

La spécialité d'infirmier.e de bloc opératoire a vu le jour et a été instituée il y a une quarantaine d'années par le décret n°71-388 du 21 mai 1971.

Avec l'arrêté du 21 octobre 2001, l'exercice professionnel IBODE s'est élargi à des secteurs associés au bloc opératoire : stérilisation, unité d'hygiène, endoscopie et services où sont pratiqués des actes médicaux invasifs tels que la radiologie interventionnelle ou hémodynamique.

Les pratiques infirmières et particulièrement les pratiques en bloc opératoire évoluent en permanence notamment en lien avec le développement des nouvelles technologies.

Par ailleurs, de nouvelles compétences ont été reconnues par le décret du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire.

En parallèle, le gouvernement poursuit le développement de l'universitarisation des formations paramédicales. L'objectif est d'acculturer les professionnels à une forme de coopération interprofessionnelle dès la formation afin de garantir la qualité des soins et répondre aux besoins de santé des usagers des territoires.

Les travaux menés par les associations professionnelles, le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) ont eu pour objectif de finaliser les blocs de compétences dans lequel l'inter professionnalité et le développement de la recherche prennent une place importante.

La formation IBODE s'inscrit dans cette évolution. C'est dans cette logique, que la réingénierie a vu le jour, actée par le Décret et l'Arrêté du 27 avril 2022 modifiés le 9 mai 2023, avec la première rentrée universitaire de septembre 2022 positionnant l'université en tant que certificateur délivrant un Diplôme d'Etat Universitaire conférant le grade Master.

Cette universitarisation des études d'IBODE constitue un facteur essentiel pour renforcer l'attractivité de la profession. Elle devrait normalement rendre la spécialité plus attractive, car elle s'inscrit dans le cadre du processus de Bologne (format des études supérieures européennes selon les niveaux L : Licence ; M : Master et D : Doctorat). Cette universitarisation s'accompagne d'un certain nombre de modifications dans la constitution des cursus, qui devraient notamment faciliter le parcours des professionnels demandant une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

1.1.3. ORIENTATIONS DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Ce projet pédagogique de l'école d'IBODE 2024-2026 donne l'orientation de la formation souhaitée par l'équipe pédagogique en lien avec les valeurs professionnelles et humanistes que nous prônons pour vous accompagner dans votre construction professionnelle. Il constitue le fil conducteur pour vous former à devenir des infirmier.e.s de bloc opératoire compétents, réflexifs, adaptables et ouverts aux innovations.

Le projet pédagogique se réfère à la réglementation en vigueur, à des courants théoriques et évolue en fonction des réalités contextuelles (sanitaires, médico-sociales, socio-économiques, démographiques...) en constante mutation. Il résulte d'un travail commun avec l'université de Rennes, en cohérence avec l'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

Ce projet pédagogique s'appuie sur :

- Les orientations stratégiques et actions prioritaires du Projet Régional de Santé de Bretagne 2023-2028. des Formations Sanitaires et Sociales de la région Bretagne 2023 - 2027 ;
- Le projet d'établissement du CHU de Rennes 2023-2027 en prenant aussi part à la réflexion en cours pour le projet 2023 - 2027 ;
- Le projet stratégique du GHT Haute Bretagne Formations Initiales 2021 – 2025 ;
- Les mesures d'engagement collectif « Ma Santé 2022 » ;
- L'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;
- Le Décret no 2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master ;
- L'arrêté du 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;
- Décret n° 2023-354 du 9 mai 2023 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

- La convention avec l'Université de Rennes, le Conseil Régional qui lie le CHU de Rennes – établissement support de l'école d'IBODE, dans le cadre de la mise en œuvre de la réingénierie de la formation conférant le grade Master ;
- L'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur ;
- La démarche d'amélioration de la qualité en formation Qualiopi, pour laquelle l'école est certifiée depuis Novembre 2021 ;

L'infirmier.e de bloc opératoire diplômé d'État exerce dans un environnement en constante évolution sur le plan sociétal, politique, pluri-professionnel, médical et technique.

En exerçant les rôles d'infirmier circulant, instrumentiste, aide-opératoire, et assistant de chirurgie, l'infirmier de bloc opératoire répond à la fois aux demandes et aux attentes des patients, et des acteurs intervenant au bloc opératoire et dans les secteurs associés.

POUR CONCLURE

Au total, le Pôle des Formations des Professionnels de Santé (PFPS) répond à la volonté de la Direction Générale du CHU de Rennes, de conforter son offre de formations des professionnels de santé au sein du territoire sur la base d'un pôle dédié. L'intention est bien de renforcer une dynamique collective des Instituts et Écoles autour d'un projet fédérateur, soutenu par un pilotage stratégique.

Ainsi, le PFPS incarne aujourd'hui une vision partagée du futur qui témoigne d'une attractivité, d'une modernité et d'une ouverture de ses formations sur la région. Les formateurs proposent des innovations pédagogiques et partagent leurs pratiques entre les différentes filières de formation. *De facto*, les échanges de savoirs entre les professionnels auprès des étudiants permettent de mieux situer chaque métier dans les parcours de soins, parcours de santé et parcours de vie des usagers du système de santé.

Le projet stratégique de pôle pour la période 2021 – 2025 fonde le cadre de nos actions collectives. En cohérence avec le projet d'établissement du CHU de Rennes et grâce à un travail de connexion rapprochée avec la Direction des Soins du CHU de Rennes, ce projet porte des orientations aptes à répondre aux enjeux de l'évolution du système de santé en lien avec la Loi Santé de 2019 et des réingénieries des formations.

Ainsi, le développement de la recherche, des sciences infirmières, du partenariat avec les usagers du système de santé et du numérique constitue un socle fondateur de la politique de formation. Par ailleurs, cultiver la démocratie en santé, l'interprofessionnalité, partager ses expériences et fonder sa pratique sur des données probantes constitue les engagements du pôle pour garantir des soins de qualité, pertinents et efficaces de la part des futurs professionnels de santé.

Je vous souhaite tous mes vœux de réussite et je compte sur votre implication active dans la réalisation de votre projet professionnel.

Marielle BOISSART -Directrice des Soins
Coordonnatrice Générale du GHT Haute
Bretagne Formations Initiales
Coordonnatrice paramédicale de la recherche en soins infirmiers, de
Rééducation et médico techniques du CHU de Rennes

1.2. 1.2. MISSIONS des écoles d'infirmier(e)s de bloc opératoire

Arrêté de formation du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire - Art. 2 (Titre 1 – Dispositions Générales)

1. « Former des infirmiers diplômés d'Etat à la polyvalence des soins infirmiers en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale et en secteur associé tel que la stérilisation ;
2. Préparer au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire dans les disciplines chirurgicales en bloc opératoire, en secteurs interventionnels, en unité de stérilisation, d'hygiène et de logistique ;
3. Assurer la formation aux actes exclusifs ;
4. Assurer la formation continue pour les professionnels exerçant en bloc opératoire, en secteur interventionnel, en endoscopie, en unité de stérilisation et en unité d'hygiène, y compris pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse dans le cadre des demandes d'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en France ;
5. Promouvoir la recherche et développer la documentation en soins infirmiers en bloc opératoire. »

En outre, l'école a pour mission de :

- Dispenser une formation de qualité en collaborant avec les professionnels de terrain et les différents experts intervenant à l'école.
- Favoriser l'interprofessionnalité en développant le partenariat avec les différents instituts, et des enseignements communs.
- Développer la documentation et la recherche en soins infirmiers de bloc opératoire.
- Promouvoir la recherche pédagogique
- Promouvoir la culture de la qualité et gestion des risques, cœur du métier IBODE, dans l'ensemble du dispositif de formation,
- Mettre en œuvre la formation préparatoire au concours.

Toujours selon l'Arrêté de formation du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire - Art. 3 (Titre 1 – Dispositions Générales)

« Dans le cadre de l'intégration de la formation d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat dans le schéma licence, master, doctorat, les écoles de formation signent avec l'Université disposant d'une composante santé et le conseil régional déterminant les modalités de participation à la formation des universités et les responsabilités des trois signataires ».

A ce jour, l'école est financée par le Conseil Régional de Bretagne, elle attribue le budget de fonctionnement, assure le suivi et son contrôle ; et agréé l'institut et son directeur.

L'école du CHU de Rennes est placée sous la tutelle de L'Agence Régionale en Santé de Bretagne (A.R.S.) qui assure le suivi et contrôle la mise en œuvre de la formation, des évaluations et la qualité de la formation, le contrôle des instances de gouvernance de l'institut

Le Directeur de l'école est assisté d'une Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Ecole (ICOGÉ) et d'une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles (en référence à l'Arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux).

L'école est administrée par le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes.

Sa capacité d'accueil est agréée pour 40 étudiant.e.s.

L'équipe de l'école IBODE de Rennes

- Mme Marielle BOISSART - Directrice des Soins, coordinatrice, Pôle de Formation des Professionnels de Santé
- M. Le Professeur Erwan FLÉCHER, Conseiller scientifique
- Mme Delphine DUMORTIER, Cadre Supérieur de Santé - Coordinatrice générale des filières IADE IBODE IPDE.
- Mme Anne VAGNEUR – Cadre de Santé IBODE hygiéniste - Responsable pédagogique
- M. Steven PAROT- IBODE formateur
- Mme Jordane BOUSQUET – IBODE formateur
- Mme Sylvie PIROT - Assistante de formation du niveau master
- Mme Marylène BRÉGEON DAUVERGNE - Assistante de formation du niveau master

1.3. Le Projet Pédagogique

Ce projet pédagogique a pour but de vous guider tout au long de ces 4 semestres universitaires ; les approches pédagogiques favorisées au sein de l'école sont en lien avec les attendus du métier IBODE.

Le cadre pédagogique permet la mise en œuvre des enseignements théoriques et cliniques, de leurs évaluations, enrichie de la conception de votre accompagnement dans la construction de votre nouvelle identité professionnelle.

1.3.1. Définition du métier IBODE

Définition du métier « *L'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Ses compétences sont mises en œuvre dans le cadre d'un exercice en équipe pluri-professionnelle, en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale, ou en secteur associé tel que la stérilisation.*

Il/elle prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Dans son champ de compétences, il/elle met en œuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, et à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies. » - (Annexe 1 – Référentiel d'activités – Arrêté du 27 avril 2022)

1.3.2. La formation IBODE

La formation préparant au diplôme d'État d'Infirmiers de bloc opératoire privilégie la culture de prévention et de gestion des risques en développant des compétences techniques, relationnelles, déontologiques et éthiques. Elle ambitionne le développement de l'autonomie et de la capacité à innover de l'apprenant. Elle lui permet de mettre en œuvre une communication professionnelle pertinente et de s'adapter aux situations diverses rencontrées avec la rigueur professionnelle nécessaire.

Cette formation est professionnalisante et vise à ce que les apprenants, acteurs de leur formation, soient capables de développer, en permanence, des connaissances, des savoirs et des compétences réflexives notamment, les rendant ainsi capables d'adapter leur activité à un environnement professionnel sujet aux aléas et en permanente évolution. Ainsi, ils sont garants de la qualité et de la sécurité des soins.

L'infirmier(e) de bloc opératoire diplômé(e) d'État, praticien réflexif exerçant dans un environnement technique, pluri-professionnel et en constante évolution, développe sa compétence en passant par différents stades, et devient expert en bloc opératoire et dans les secteurs associés. Ses capacités d'analyse et de traitement des situations complexes dans les secteurs d'activités concernés font de lui un interlocuteur privilégié et incontournable, capable de répondre de manière individualisée et personnalisée aux besoins des patients, dans tous les rôles qui lui sont dévolus, à savoir d'IBODE circulant, IBODE instrumentiste, IBODE aide opératoire, IBODE assistant de chirurgie.

La formation organisée en alternance est un dispositif de formation qui se situe entre une activité professionnelle et l'institut de formation où les apprenants sont formés à cette activité professionnelle.

L'alternance intégrative vise à créer de la cohérence et à faire des liens entre les apprentissages faits sur les deux lieux de formation. Elle nécessite un fort investissement des professionnels qui participent à l'intégration des savoirs expérientiels et aide l'apprenant à en dégager des connaissances fondamentales, la diversité des lieux d'apprentissages cliniques proposés aux étudiants, renforce l'analyse objective à partir de la mesure des écarts rencontrés, au regard de la réglementation et des apports théoriques, et les incite à proposer des solutions.

La formation est organisée dans une dynamique progressive et évolutive de développement des compétences. Elle propose un apprentissage à l'auto-évaluation. Elle s'attache à des principes de collaboration et de coordination entre les métiers dans une volonté d'échanges et de concertation.

Elle développe des travaux d'analyse de situations de travail et d'analyse de pratiques professionnelles, et encourage à développer l'autonomie et la créativité.

Au final, le dispositif pédagogique, construit sur une alternance cours - stages, intègre des moyens d'apprentissage visant à acquérir des connaissances, des savoir-agir et des comportements adaptés à une prise en soins en équipe, ajustée et sécurisée du patient.

Il a également pour objectifs de former :

- Des praticiens réflexifs, responsables et autonomes,
- Des professionnels de santé capables de positionnement et de collaboration avec les autres acteurs de proximité,
- Des infirmiers spécialisés contribuant à l'évolution du métier.

La formation débute le **lundi 09 septembre 2024, à 09 heures.**
 La date de fin de formation est prévue le **vendredi 26 juin 2026 à 17 heures.**

2. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique à l'école et des temps de formation clinique dans les blocs opératoires, dans différents secteurs interventionnels, en endoscopie, en unité de stérilisation et en unité d'hygiène.

Les périodes de stage sont comptabilisées sur la base de 35 heures par semaine. Les modalités d'organisation sont définies conjointement par l'école et les responsables de l'encadrement de stage.

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2022, elle se compose de **80 semaines de 35h00**.

La formation totalise **1155 heures d'enseignements théoriques (cours magistraux, travaux dirigés, ateliers de simulation procéduraux, travaux de groupe)** et **1645 heures de stages**.

Ces 2800 heures de formation sont réparties sur 4 semestres universitaires de 5 mois chacun (soit 20 semaines d'enseignements et 1 semaine de congés). Chaque semestre universitaire permet la validation de 30 ECTS soit 120 ECTS sur l'ensemble de la formation.

Organisation de la formation

| | | |
|---------------------------------|--------------------|--|
| Enseignements cliniques | 1645 heures | 47 semaines de stages de 35h00 pour 47 ECTS |
| Enseignements théoriques | 1155 heures | 33 semaines de 35h00 pour 73 ECTS |
| Congés | 140 heures | 20 jours sur l'ensemble de la scolarité ainsi répartis: <ul style="list-style-type: none"> - Du 23 au 30 décembre 2024 (5 CA) - Du 14 avril au 18 avril 2025 (5CA) - Du 22 au 29 décembre 2025 (5 CA) - Du 20 au 25 avril 2026 (5 CA) |

Répartition des durées d'enseignement par semestre

| Semestre | Cours théoriques et Enseignements dirigés | Stages |
|--------------|---|--------------|
| Semestre 1 | 420h | 280h |
| Semestre 2 | 490h | 210h |
| Semestre 3 | 175h | 525h |
| Semestre 4 | 70h | 630h |
| Total | 1155h | 1645h |

Calendrier prévisionnel des évaluations semestrielles (non contractuel)

| Semestre | Semaines d'évaluation |
|------------|----------------------------------|
| S 1 | Semaines 3 & 4 - Janvier 2025 |
| S 2 | Semaines 23, 24 & 25 - Juin 2025 |
| S 3 | Semaines 50 & 51- Décembre 2025 |
| S 4 | Semaines 16 & 18 - Avril 2026 |

2.1. LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent 12 domaines et comportent des objectifs de formation, des contenus, une durée, ainsi que des modalités et critères de validation. Elles donnent lieu à une valorisation en crédits européens. La place des unités d'enseignement dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants. Les savoirs qui les composent sont ancrés dans la réalité et actualisés. Elles se déroulent sur un seul ou plusieurs semestres, nous avons ainsi :

UE 1 - Sciences Infirmières et bloc opératoire (5 ECTS)

Objectifs :

- Approfondir les fondements de l'exercice infirmier à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières
- Approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières
- Approfondir la relation thérapeutique
- Identifier les besoins psychologiques spécifiques de la personne opérée en péri-opératoire
- Identifier les besoins relationnels spécifiques d'une personne et de ses proches dans un contexte chirurgical et utiliser des techniques de communication adaptées
- Appréhender les dimensions psychosociologiques de la douleur de la personne soignée, notamment lors de soins invasifs et ne secteurs interventionnels

UE 2 – Sciences Médico-Chirurgicales (16 ECTS)

Objectifs :

- Assimiler la terminologie liée à l'anatomie chirurgicale en lien avec la technique chirurgicale
- Décrire la relation entre la morphologie, la topographie d'un organe et sa fonction
- Identifier les repères anatomiques liés à l'acte chirurgical et à l'imagerie médicale
- Identifier l'anatomie topographique en lien avec le geste chirurgical
- Expliquer la physiologie de la peau et de la cicatrisation
- Expliquer la physiologie de l'hémostase
- Sélectionner les méthodes d'hémostase en fonction du saignement
- Différencier les différents types d'hémostatiques
- Identifier les répercussions physiologiques liées aux actes opératoires
- Connaître les principales voies d'abord chirurgicales
- Décrire les différents temps des techniques opératoires principales en chirurgie abdominale et vasculaire, en obstétrique, en chirurgie gynécologiques, en sénologie, en chirurgie urologique, en chirurgie ostéoarticulaire, en chirurgie « tête et cou » et en chirurgie cardio-thoracique (y compris en chirurgie assistée, vidéo-chirurgie, microchirurgie, robotique, navigation...)
- Identifier les risques liés aux installations opératoires spécifiques du patient
- Expliciter les risques liés à ces techniques et les hiérarchiser
- Intégrer les connaissances nécessaires à la compréhension du déroulement des interventions chirurgicales abdominales et vasculaires, en obstétrique, chirurgie gynécologique, en sénologie, en chirurgie urologique, en chirurgie ostéoarticulaire, en chirurgie « tête et cou » et en chirurgie cardio-thoracique y compris carcinologique
- Identifier les situations d'urgence et expliquer les conduites à tenir pour les gérer
- Expliciter les risques et dangers de l'administration médicamenteuse au bloc et dans les secteurs interventionnels
- Comprendre les contraintes liées à l'environnement anesthésique et aux différents types d'anesthésie
- Interagir avec l'équipe d'anesthésie (médecins et infirmiers anesthésistes).

UE 3 – Techniques complexes d'assistance chirurgicale (7 ECTS)

Objectifs :

- Aide opératoire
- Apporter une aide à l'exposition, l'aspiration-irrigation et à l'hémostase
- Dispositifs médicaux implantables en lien avec l'assistance chirurgicale
- Maîtriser l'utilisation des DMI spécifiques à l'activité d'assistance chirurgicale
- Elaborer des procédures de mise en route, d'utilisation, de maintenance et d'entretien des DMI
- Vérifier l'opérationnalité des DMI spécifiques
- Identifier les risques induits par l'utilisation de ces DMI et adapter les moyens de prévention
- Adapter l'organisation et la mise à disposition des DMI aux aléas opératoires
- Assurer la traçabilité des DMI conformément à la réglementation
- Assistance chirurgicale

- Assister l'opérateur lors des interventions chirurgicales
- Mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale
- Réaliser la mise en posture chirurgicale
- Mettre en place et fixer les drains sus aponévrotiques
- Réaliser les fermetures sous cutanées et cutanées

UE 4 - Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire (5 ECTS)

Objectifs :

- Organiser et hiérarchiser les actions en fonction de l'activité des autres acteurs, en vue d'une prise en soin efficiente de l'opéré
- Coordonner les activités des différents acteurs en lien avec le programme opératoire
- Réguler le programme opératoire et les flux au service du parcours de l'opéré
- Acquérir un positionnement professionnel adapté au secteur spécifique d'activité
- Décrire les conditions de coopération et de collaboration avec les différents secteurs interventionnels et la stérilisation
- Actualiser les connaissances dans le domaine de l'économie de la santé et du financement des soins
- Identifier le rôle de l'IBODE dans la gestion économique de l'activité chirurgicale
- Identifier les instances, les référents et partenaires dans l'application des règles d'économie
- Différencier les modalités d'achat : les marchés, les appels d'offres...
- Argumenter le choix des équipements et des dispositifs médicaux au regard des critères de qualité et d'économie

UE 5 – Prévention et gestion des risques (14 ECTS)

Objectifs :

- S'approprier les principes d'hygiène et d'asepsie spécifiques au bloc opératoire, secteurs interventionnels et secteurs associés et argumenter leur mise en œuvre
- Expliquer les différents circuits au bloc opératoire et secteurs interventionnels
- Décrire les processus de stérilisation des dispositifs médicaux et les moyens de contrôle du respect des procédures
- Nommer les éléments de conformité de la dispensation des soins en bloc opératoire et de l'environnement opératoire
- Identifier les facteurs intervenant dans la survenue d'infection du site opératoire et proposer les moyens de prévention correspondants
- Identifier, analyser et prévenir les risques professionnels
- Appliquer les règles de traçabilité liées à l'activité en bloc opératoire et secteurs associés
- Identifier et analyser les risques principaux liés à l'activité en bloc opératoire et secteurs associés
- Prévenir, déclarer et analyser les évènements indésirables
- Mettre en place des mesures de prévention et de correction de ces risques
- Décrire et expliquer la démarche de certification d'un établissement de santé et notamment au bloc opératoire et secteurs associés
- Participer à la démarche de certification
- Identifier le rôle et la responsabilité de l'infirmier de bloc opératoire, dans la surveillance, la prévention et le contrôle des risques en bloc opératoire et secteurs associés
- Evaluer la conformité des pratiques professionnelles en bloc opératoire et secteurs associés
- Définir les instances responsables de la sécurité sanitaire et les organismes de référence
- Mettre en place des mesures favorisant une démarche éco-citoyenne
- Développer une culture d'amélioration continue de la qualité des soins.

UE 6 – Formation, tutorat et développement des compétences (3 ECTS)

Objectifs :

- Maîtriser les concepts et les enjeux du référentiel de formation
- Mobiliser les fondamentaux de la pédagogie par les compétences
- Utiliser les méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat
- Développer les pratiques en évaluation des compétences
- Identifier le projet de l'étudiant et sa progression d'apprentissage
- Accompagner la réalisation d'un projet de formation en lien avec les objectifs définis
- Contribuer au développement de la démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité
- Elaborer des outils spécifiques au tutorat au bloc opératoire
- Se positionner en tant que tuteur : acquérir une posture de tuteur et créer une dynamique de groupe

UE 7 – Recherche (8 ECTS)

Objectifs :

- Analyser et utiliser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires

- Problématiser une situation pour aboutir à une question de recherche claire, pertinente, expérimentable, inscrite dans un cadre théorique et des modèles maîtrisés et actuels
- Maîtriser les tests statistiques fondamentaux et les plans d'analyses qualitatives
- Concevoir une étude :
 - Cerner les différentes étapes et activités nécessaires à la construction d'un protocole de recherche,
 - Sélectionner l'objet de recherche et formuler les objectifs de la recherche
 - Présenter le résultat de la phase conceptuelle de l'étude
 - Choisir le type d'étude le plus approprié à la question de recherche et aux objectifs
 - Repérer, en fonction des méthodologies adoptées, les méthodes de recueil de données de recherche utilisables,
 - Choisir la stratégie d'échantillonnage
 - Identifier les principales étapes de construction d'un outil à partir des méthodes de recueil de données de recherche : questionnaires, grille entretien, grille observation, instruments validés
 - Concevoir un plan d'analyse
 - Respecter le cadre législatif de la recherche sur la personne humaine
 - Rédiger et présenter un protocole de recherche adapté à la question de recherche
- Etablir et mettre en œuvre un plan expérimental permettant de traiter la question de recherche
- Mettre en œuvre l'étape empirique de recherche
- Demander les autorisations et effectuer les déclarations,
- Constituer la base de données
- S'assurer du respect de la législation encadrant la recherche sur la personne humaine

UE 8 –Langue vivante (4 ECTS)

Objectifs :

- Renforcer les connaissances en anglais médical pour étudier et analyser des articles professionnels et ou scientifiques dans le domaine de la chirurgie et du bloc opératoire.
- Communiquer avec aisance avec un patient en langue anglaise en développant l'expression orale et être en capacité d'accueillir un patient au bloc opératoire et réaliser un entretien sécurisant
- Renforcer les capacités rédactionnelles en anglais (LCA, Abstract...)

UE 9 Mémoire (6 ECTS)

Objectifs :

- Objectifs généraux :

Former de futurs professionnels dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant, capables de s'interroger, d'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'infirmier de bloc opératoire dans le système de soins et fonder sa pratique sur des données probantes.

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et notamment du stage recherche et une étude de la littérature.

- Objectifs spécifiques :

L'élaboration du mémoire vise à produire un impact à différents niveaux :

- Au niveau de l'étudiant : construire une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle afin de développer ses capacités d'analyse, de synthèse, d'objectivation et de conceptualisation.

- Au niveau de la profession : approfondir un domaine en établissant des contacts avec des professionnels et des chercheurs, en produisant une réflexion qui pourra être utile aux membres de la profession, ou à d'autres professionnels partenaires et promouvoir le travail réalisé (communications, publications, etc.).

- Au niveau pédagogique et méthodologique : acquérir des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, organiser son temps de travail, cerner les problèmes à résoudre, collecter des informations, les classer, acquérir un esprit critique, s'approprier une démarche autonome de réflexion et de rédaction et soutenir oralement le travail réalisé.

UE 10 –Analyse de pratiques professionnelles (4 ECTS)

Objectifs :

- Identifier la réglementation, les recommandations et règles déontologiques liées à l'activité chirurgicale en bloc opératoire et clarifier le rôle de l'infirmier de bloc opératoire dans leur application
- Identifier le champ de responsabilité associé à la pratique des personnels en bloc opératoire et des secteurs associés
- Mener une réflexion éthique au sein d'une équipe pluri professionnelle
- Intégrer dans son exercice le rôle des instances en structure hospitalière, notamment celles relevant du bloc opératoire

UE 11 Optionnelle (1 ECTS) : au choix de l'école

UE 12 Stages (47 ECTS dont le stage recherche de 4 ECTS)

Stages apprentissage clinique :

Objectifs :

- Les stages, représentatifs des différentes situations professionnelles, permettent d'acquérir de manière graduelle les 9 compétences et de valider les 5 blocs de compétences
- L'objectif du parcours de stage est d'aborder la chirurgie à tous les âges de la vie, la chirurgie conventionnelle et ambulatoire, la chirurgie endoscopique, la chirurgie en radiologie interventionnelle, la programmation opératoire et d'explorer les différents rôles de l'IBODE dans les différents temps (vasculaires, septiques, aseptiques et prothétiques, urgences) et de découvrir les évolutions liées au développement des nouvelles technologies (dont chirurgie robotique)

Le stage recherche :

Objectifs :

- Faire participer l'étudiant à une recherche, principalement scientifique
- Comprendre les buts, la méthodologie et les implications en fonction des hypothèses de résultats

L'implication dans la recherche peut se situer à tous les niveaux de la recherche : conception du projet et écriture du protocole, réalisation de la recherche proprement dite, analyse et exploitation des résultats de celle-ci. L'étudiant pourra être associé à différentes étapes du protocole de recherche.

Les objectifs opérationnels du stage recherche :

- Prendre connaissance et comprendre l'ensemble de la démarche de la recherche :
 - Prendre connaissance et comprendre le protocole en cours ;
 - Prérequis de la recherche : analyse bibliographique ;
 - Objectifs de la recherche ;
 - Méthodes utilisées (éventuellement discuter d'autres méthodes qui auraient pu être utilisées) ;
 - Problèmes qui se sont posés : techniques, méthodologiques, éthiques... ;
 - Importance des résultats escomptés sur la pratique, envisager des hypothèses de résultats si étude non terminée ;
 - Notion de gradation de l'importance d'une recherche au sein de la recherche en général ;
 - Être capable de définir ce que cette démarche de recherche a apporté à son approche professionnelle.
- Participation à une étape du protocole de recherche

2.2. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'organisation :

Les horaires : Matin : 09h00 - 12h30 / Après-midi : 13h30 - 17h00

Soit des journées d'enseignements théoriques de 7h00 sur 5 jours (semaines de 35h00).

Certains enseignements/activités pédagogiques dont les évaluations peuvent débuter à partir de 8h00 le matin et/ou se terminer après 18h00, un délai de prévenance de 7 jours sera respecté dans la mesure des disponibilités des intervenants.

Le temps de présence obligatoire en cours est validé à partir d'un émargement.

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance, **dans la limite de 50% de la durée totale de la formation théorique.**

Plusieurs modalités pédagogiques sont proposées :

- Enseignements et travaux dirigés : TD
- Travaux de groupe : TG
- Cours magistraux : CM, e-learning...
- Ateliers de simulation procédurale et haute-fidélité.

Les supports de cours sont mis à disposition des étudiant.e.s de la promotion pendant la durée de la formation sur un espace numérique de travail.

Les salles de cours sont indifférenciées sur l'ensemble du pôle, adaptées au nombre d'apprenants.

Un partenariat de l'école IBODE du PFPS avec le « laboratoire d'anatomie et de simulation en santé » de l'université de Rennes est en cours de conventionnement. Il permet d'accéder aux ateliers pratiques dans des locaux disposant de matériel pédagogique d'apprentissage et de simulation procédurale.

Les Intervenants :

Exerçant dans différents établissements de santé publics et privés :

Professeurs des universités praticiens hospitaliers, chefs de clinique, chirurgiens, anatomistes, pharmaciens, anesthésistes, hygiénistes, biologistes, anatomopathologistes, épidémiologiste, enseignants chercheurs, universitaires, ingénieurs biomédicaux, techniciens de spécialité, psychologue clinicienne, sage-femme, cadre de santé, professionnels IBODE des spécialités concernées.....ainsi que les formateurs participant aux apprentissages théoriques, sont tous investis de la dynamique nécessaire et attendue dans la qualité de la formation de futurs professionnels et collaborateurs.

2.3. ENSEIGNEMENTS CLINIQUES ET POLITIQUE DES STAGES

Les stages peuvent s'effectuer en établissement public, privé, dans un secteur hôpital des armées ou auprès de chirurgiens libéraux.

Le volume horaire affecté aux stages est de 1 645 heures, soit 47 semaines de 35h00

Ils se déroulent hors du bloc opératoire d'origine de l'étudiant.e.

L'étudiant(e) effectue obligatoirement les stages suivants (selon arrêté de formation du 27 avril 2022) :

→ Stages obligatoires : 30 semaines (26 semaines en unités et 4 semaines stage recherche)

- Chirurgie ostéoarticulaire : 8 semaines minimum
- Chirurgie viscérale et vasculaire : 8 semaines minimum
- Assistance chirurgicale : 6 semaines minimum, (soit minimum 210 heures durant la formation)
- Stérilisation centralisée : 1 semaine
- Hygiène Hospitalière : 1 semaine
- Endoscopie : 1 semaine
- Logistique / régulation : 1 semaine (ciblée au cours d'un stage).
- Stage recherche : 4 semaines

→ Stages au choix de l'étudiant(e) : 17 semaines (arrêté de formation du 27 avril 2022)

Selon le projet pédagogique de l'école et le projet professionnel de l'étudiant, les stages se dérouleront dans d'autres disciplines en tenant compte de l'expérience : ils ont une durée au moins égale à 2 semaines.

Un stage ERASMUS est possible au troisième ou quatrième semestre.

Le PFPS est inscrit au programme **ERASMUS +** depuis 2019.

La charte a été renouvelée pour la période **2021-2027**

Durée du stage ERASMUS : de 2 à 12 mois.

Destination de la mobilité : Les étudiants doivent effectuer leur mobilité dans un pays participant au programme ou dans un pays partenaire

Référente stage ERASMUS : Marie Béatrice MILLET – Cadre Supérieur de Santé - Coordinatrice des stages.

L'organisation du parcours de stages (arrêté de formation du 27 avril 2022)

→ Les stages doivent permettre d'aborder :

- La chirurgie à tous les âges de la vie.
- La chirurgie ambulatoire et conventionnelle.
- La chirurgie endoscopique.
- La chirurgie en radiologie interventionnelle.
- La programmation opératoire.
- La logistique/ régulation

→ Les stages doivent permettre d'explorer les différents rôles de l'IBODE (assistant chirurgical, instrumentiste, circulant) dans les différents temps vasculaires, septiques, aseptiques et prothétiques, urgences.

→ Les stages doivent permettre de découvrir les évolutions liées au développement des nouvelles technologies et notamment l'essor de la chirurgie robotique.

En référence de l'arrêté du 27 avril 2022, l'enseignement clinique est de 1645 heures (47 semaines de 35h00).

L'amplitude horaire de travail par journée de stage varient en fonction des lieux de stage et des modalités d'apprentissage : 7h00, 10h00, 12h00.

La journée de stage peut s'effectuer sur une plage de matin ou une plage d'après-midi.

Des horaires de nuit, de fin de semaine ou jours fériés peuvent être proposés sous la seule condition que l'étudiant bénéficie d'un encadrement IBODE.

Le temps de présence en stage est validé à partir d'un émargement.

Hormis les étudiants en contrat d'apprentissage, l'étudiant bénéficiant de la promotion professionnelle, peut réaliser maximum 23 semaines hors unité dans laquelle l'étudiant a travaillé.

L'étudiant(e) doit adresser à l'école son planning prévisionnel validé par le responsable du stage dans les trois premiers jours du stage (document au format PDF identifié : nom-prénom-stage n°...).

L'étudiant.e. dispose de 30 minutes pour le temps du repas. L'amplitude horaire est donc de **la temporalité de la journée + 30 minutes.** Si le temps de repas est supérieur à 30 minutes, il est compensé d'autant dans l'amplitude horaire.

Tout dépassement horaire est récupéré **sur la journée du lendemain** dans le respect du référentiel de formation et du code du travail.

Toute modification d'amplitude horaire doit être validée par le responsable du stage et la responsable pédagogique.

Toute absence de stage doit être justifiée.

La planification des stages

La liste des terrains de stage proposée par l'école, est présentée aux instances. Les terrains de stage sont agréés par l'A.R.S.

Les 47 semaines d'apprentissage clinique sont réparties sur les 4 semestres de la formation comme suit :

- Semestre 1 – 8 semaines de stages
- Semestre 2 – 6 semaines de stages
- Semestre 3 – 15 semaines de stages
- Semestre 4 – 18 semaines de stages

Les stages en hygiène hospitalière et stérilisation sont réalisés préférentiellement au premier semestre. Cependant, les planifications de ceux-ci tiendront compte des parcours et projet individuel de formation des étudiants(es). Les équipes de ces terrains de stage souhaitent accueillir les stagiaires IBODE au minimum 2 semaines.

En lien avec l'arrêté de formation du 27 avril 2022, les stages en unité interventionnelle de radiologie, de neurologie et de cardiologie vous seront proposés par session de 1 à 2 semaines.

Les stages seront associés à des productions écrites (procédures chirurgicales, écriture réflexive...) et les situations rencontrées en stage pourront être exploitées dans le cadre de séances d'analyse des pratiques professionnelles.

L'apprentissage clinique des alternants (contrat d'apprentissage avec l'employeur)

L'étudiant en contrat d'apprentissage effectue son apprentissage clinique **chez son employeur**, sous condition **du respect de la prescription de l'arrêté du 27 avril 2022** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

L'accompagnement des étudiants en stage

L'engagement de chacun dans le parcours d'apprentissage de l'étudiant IBODE favorise le processus de professionnalisation.

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage et d'un tuteur de stage ou d'un encadrant infirmier de bloc opératoire ou d'un autre professionnel médical ou paramédical pour les stages hors bloc opératoire. Ainsi, toujours placé sous la responsabilité d'un professionnel médical ou paramédical, l'étudiant acquiert progressivement de plus en plus d'autonomie dans l'exercice de son futur métier.

Les formateurs de l'école IBODE développent des collaborations avec les maîtres de stage. Ils sont aussi en liaison régulière avec le tuteur de stage ou l'encadrant infirmier de bloc opératoire afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

Les formateurs de l'école s'engagent à assurer une visite de stage par an pour chaque étudiant afin d'assurer un suivi et d'échanger avec les tuteurs de stage qui accompagnent l'étudiant. Par ailleurs, ils répondent aux demandes de visites de l'étudiant, du tuteur de stage ou de l'encadrant infirmier-de bloc opératoire.

→Le maître de stage

Soignant exerçant des fonctions d'encadrement, il est responsable de l'organisation du stage : démarche d'accueil, suivi du présentisme.

Il met en place les moyens nécessaires à l'encadrement : nomme un professionnel de proximité au quotidien en fonction du planning du service et des objectifs de l'étudiant. Il désigne le tuteur et lui permet d'assurer au mieux sa mission auprès des étudiants.

Il est garant de la qualité de l'encadrement et assure les relations avec l'École. En raison de sa responsabilité dans la qualité de l'encadrement, il participe à l'évaluation des étudiants.

→Le maître d'apprentissage

En entreprise, le maître d'apprentissage assure la transmission de savoir-faire, de méthodes de travail et veille à la réalisation des missions et des projets de l'alternant. Il a pour principale mission de contribuer à l'acquisition par l'alternant des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparés, en lien avec le centre de formation. Il assure le lien avec le référent pédagogique de l'école.

Il est titulaire d'un diplôme ou d'un titre du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti ainsi que d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

→Le tuteur

Professionnel central dans l'accompagnement des étudiants en stage, c'est un soignant expérimenté et formé. Il représente la fonction pédagogique du stage : supervision des objectifs, mise à disposition de moyens pour favoriser les apprentissages. Ainsi, il accompagne les stagiaires et évalue leur progression à partir des remarques des professionnels de proximité. Il facilite l'accès aux différents moyens de formations proposés techniques et humains : mise à disposition de documents, rencontre avec des personnes ressources. Il fixe des entretiens de suivi, prévoit des temps d'échanges autour des problématiques rencontrées pendant le stage.

Il assure des relations spécifiques avec le formateur référent du stage. Il propose des solutions en cas de difficultés et formalise l'acquisition des compétences, la réalisation des actes ou activités et prend connaissance des bilans des périodes de formation clinique. Enfin, il construit le parcours de stage en lien avec le formateur référent et le maître de stage avec le cas échéant des possibilités de circuit dans un pôle d'activités afin d'identifier au mieux le parcours des patients. Il recueille l'ensemble des éléments auprès des différents professionnels pour effectuer les différents bilans de stage avec l'étudiant. Il est le garant de l'évaluation de fin de stage.

→ Les professionnels de proximité

Les infirmiers de bloc opératoire sont responsables de l'encadrement au quotidien. Ils sont désignés en début de stage par le maître de stage qui prend en compte leur disponibilité et les objectifs pédagogiques, institutionnels et personnels que doit atteindre le stagiaire. Ils aident l'étudiant dans l'acquisition des compétences, l'accompagnent dans l'apprentissage des gestes professionnels lors des soins, suscitent la réflexion et encouragent l'étudiant dans ses recherches. Enfin, ils entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur par rapport à la progression de l'étudiant, en objectivant par écrit les appréciations.

→L'étudiant

L'étudiant est acteur de son apprentissage au cours des stages

Le carnet de stage

Il est à la fois un outil d'apprentissage, et un support d'évaluation et de validation.

A ce titre, ces documents sont intégrés au dossier de scolarité.

Dossier de stage :

- Document 1 : Couverture dossier de stage (document permanent)
- Document 2 : Référentiels d'activités et de compétences (document permanent)
- Document 3 : Les modalités d'évaluation (document permanent)

- Document 4 : Parcours de formation par semestre (document permanent)
- Document 5 : Parcours de stage de l'étudiant : document de suivi géré par l'étudiant
- Document 6 : Acquisition des compétences : fiche de suivi au fil des stages

Dossier d'évaluation de stage : à restituer en fin de stage

- Fiche identification de l'étudiant et du stage réalisé
- Objectifs de stage
- Bilan de mi-stage
- Activités réalisées
- Autoévaluation de l'atteinte des objectifs
- Production écrite
- Evaluation des compétences
- Evaluation de la compétence 3 (semestre 3 et 4)
- Relevé d'heures pour l'assistance chirurgicale
- Planning prévisionnel à renvoyer à l'école dans les 3 premiers jours du stage
- Planning définitif

La convention de stage

La convention est obligatoire et signée par le stagiaire, l'établissement qui accueille et l'école. Elle reprend les engagements de chaque partie. L'aspect administratif est géré par l'école. Pour le stage d'assistance chirurgicale, le chirurgien qui accompagne l'étudiant signe la convention.

Convention avec chirurgien dans le cadre des stages exclusifs en assistantat

La sécurité sanitaire

L'étudiant devra se conformer aux réglementations vis à vis de la sécurité sanitaire :

- Prévention des A.E.S. (port de lunettes ou masque de protection...)
- Radioprotection (port des EPI et dosimètres actifs et passifs)

Les établissements de santé accueillant les étudiant.e.s et étudiants en stage peuvent également demander une attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires.

Les éléments complémentaires

L'étudiant porte un badge l'identifiant (Nom, Prénom et statut) ; ce badge est fourni par l'école dès la rentrée.

Avant le départ en stage, l'étudiant.e. doit contacter le maître de stage afin de confirmer son arrivée dans le service.

Les objectifs de stage

Les objectifs de stage institutionnels sont complétés par **vos objectifs personnels correspondant à vos besoins d'apprentissage**.

Ces derniers construits, avant le début de votre stage, à partir des référentiels compétences et activités, évoluent au fur et à mesure de votre formation.

Ils sont spécifiques au lieu de stage, cohérents avec votre parcours professionnel et adaptés à votre calendrier de formation.

Vous les présentez à l'équipe encadrante dès les premiers jours de votre stage.

Un bilan de mi-stage sera réalisé à votre demande, avec le tuteur. De préférence, il sera programmé au début du stage

L'évaluation de votre stage se fera en votre présence, avec le tuteur IBODE qui vous a accompagné. La date du bilan de fin de stage sera, de préférence, programmée dès le début du stage.

Le stage d'assistance chirurgicale est validé par le chirurgien qui sera le maître de stage ou maître de l'apprentissage.

L'activité en stage

L'étudiant.e. trace son activité de stage sur un document dédié. Pour les stages au bloc opératoire, cette activité est identifiée, au jour le jour, et présente les différents rôles de l'IBODE (circulant, instrumentiste, assistant chirurgical), les procédures chirurgicales, et les activités de soins en lien avec les compétences visées et les noms des praticiens qualifiés en chirurgie. Le(s) tuteur(s) et les professionnels de proximité sont sollicités pour évaluer au fil de l'eau les activités et prises en soin réalisées afin de permettre un développement continu des compétences au cours du stage et ajuster, au besoin, les objectifs de stage.

Les productions en stage :

Au cours des stages, l'étudiant.e. devra produire un travail différencié selon le stage tel qu'un audit hygiène, une rédaction de protocoles, une recherche sur DM spécifique, un déroulé chirurgical avec risques associés, liens et actions de l'IBODE, une procédure chirurgicale avec risques associés, liens et actions de l'IBODE au regard du rôle exercé, une bibliographie avec lecture critique d'article scientifique en français et ensuite en anglais)

Ces productions sont validées par les professionnels de terrain concernés et sont inclus dans le dossier de stages de l'étudiant.

Chaque évaluation de stage est réalisée par le tuteur, à partir de l'atteinte des objectifs institutionnels et personnels.

Pour l'évaluation de votre stage, vous présentez votre argumentation écrite à l'équipe. Cette argumentation se situe dans un champ professionnel, guidé par la recherche de construction d'une identité et d'un positionnement attendus d'un.e infirmier.e de bloc opératoire.

La rencontre pour cette évaluation est un temps d'échange entre le tuteur et l'infirmière en formation.

Les critères et exigences évoluent au cours de la formation.

Le stage est ensuite validé par l'équipe pédagogique de l'école. Cette validation prend en compte plusieurs éléments :

- Pertinence et adéquation des objectifs personnels de l'étudiant.e.,
- Qualité de l'argumentation,
- Activités réalisées,
- Productions personnelles en lien avec le stage (audit hygiène, rédaction de protocoles, recherche sur DM non présenté dans le Module 2, déroulés chirurgicaux avec risques associés, liens et actions de l'IBODE, procédures chirurgicales avec risques associés, liens et actions de l'IBODE au regard du rôle exercé...)
- Évaluation de l'équipe médicale et paramédicale,
- Assiduité.

Ces validations sont intégrées dans votre dossier de scolarité.

2.4. ACTIVITÉS ET PRODUCTIONS SPÉCIFIQUES

L'écriture réflexive des pratiques

Il s'agit de vous aider à trouver un **sens** à votre activité professionnelle par l'analyse professionnelle. Cette posture de questionnement et de recherche contribue à l'acquisition des compétences du métier d'infirmier de bloc opératoire.

→ L'écriture de la réalité observée : outil de professionnalisation

Le travail consiste à :

- Choisir une situation vécue en stage dans laquelle vous avez été acteur,
- Présenter cette situation de manière précise,
- Mettre en évidence les éléments clés de la situation,
- Exposer votre réflexion appuyée de données probantes,
- Identifier les éléments de la compétence que vous avez utilisés,
- Faire le point sur votre niveau d'acquisition et envisager la suite de votre apprentissage.

→ L'analyse réflexive de la pratique à partir de l'écriture

Votre travail écrit sera enrichi, au sein de l'école, lors de rencontres avec un IBODE qui vous accompagne tout au long de la formation.

Ces rencontres d'une durée de 45 minutes se déroulent à distance de la remise de votre production.

La rencontre avec l'IBODE accompagnateur favorise la position distanciée et l'analyse de la pratique à partir d'un échange formalisé.

Chaque entrevue avec l'accompagnateur fait l'objet d'un compte-rendu à l'équipe pédagogique et d'une appréciation formative qui vous est remise.

→ Le planning

| ERP | Périodes de stage |
|-----|-------------------|
| 1 | Avril 2025 |
| 2 | Sept/octobre 2025 |
| 3 | Janvier 2026 |

→ Les modalités

- Choix d'une situation observée en stage
- Écriture en respectant les étapes attendues d'analyse de situation.

Travaux en groupe en interprofessionnalité

Des travaux en groupe sur une thématique précise sont organisés en interprofessionnalité.

La finalité de ce projet est axée sur l'exercice professionnel futur, par la découverte des autres professionnels de santé et de leurs champs de compétences respectifs.

L'objectif principal est d'envisager les collaborations possibles et indispensables, de réfléchir ensemble à la construction professionnelle et à l'exercice de l'interprofessionnalité.

Participation à la formation des futurs professionnels de santé

Durant votre formation, dans le cadre de l'interprofessionnalité et au regard du bloc 4, de la Compétence 7 du référentiel de compétences : « Former et informer les professionnels et les professionnels en formation »

UE 6 – Formation, tutorat et développement des compétences ; des activités pédagogiques à partir d'une activité cœur métier, seront réalisées en groupe avec la filière IPDE et/ou la filière IADE.

Ces activités ont pour objectifs de vous initier à la formation de futurs professionnels de santé en :

- Travaillant ensemble sur une thématique,
- Appréhendant la dynamique de groupe afin d'en identifier ses richesses, ses freins et vous projeter demain membre d'une équipe pluridisciplinaire,
- Vous amenant à assurer différents rôles favorisant l'expression orale devant un public, l'acquisition de méthodes de recherche et de différentes présentations de travaux.

2.5. SUIVI PÉDAGOGIQUE

Notre ambition est de permettre à chaque étudiant de bénéficier d'un parcours de formation individualisé à même de répondre à ses attentes en formation et à développer les compétences attendues. Notre projet pédagogique est centré sur l'apprenant, afin de tenir compte et de valoriser ses expériences, ses acquis et ses potentialités propres.

L'accompagnement sollicite les capacités d'autoévaluation et d'analyse de l'étudiant pour l'inviter à identifier ses processus d'apprentissage, d'intégration de connaissances, de raisonnement clinique. Il lui permet de comprendre sa dynamique au sein d'un groupe et sa participation à la cohésion d'une équipe ; et de s'approprier un cadre de références professionnelles.

Principe de l'individualisation de la formation

Individualiser la formation c'est permettre à l'étudiant d'identifier et de mobiliser ses ressources internes et externes, de les combiner judicieusement pour résoudre des problèmes, prendre des décisions, faire preuve d'initiatives et de se positionner professionnellement. C'est aussi permettre à l'étudiant d'exprimer sa singularité,

de poser des choix, de hiérarchiser ses priorités, de les exprimer et les négocier pour construire un parcours de formation adapté et cohérent. Ainsi l'étudiant développe son autonomie et son implication dans la formation. L'étudiant bénéficie de la dynamique du groupe et identifie ses besoins individuels. Adulte en formation, il établit avec les formateurs son projet individuel de formation et est acteur dans sa réalisation. Au cours de l'accompagnement, l'étudiant et le formateur sont dans une relation pédagogique basée sur le respect et la confidentialité. Le statut d'étudiant est, selon nous, un statut qui se doit d'être protégé dans le sens où le temps de formation est un temps de questionnement, où l'erreur est accueillie comme l'occasion de dépasser une difficulté, où chacun a la possibilité de progresser à son rythme et de bénéficier d'un soutien particulier dans des moments de doute ou de difficulté. L'équipe de cette école s'engage à apporter une attention particulière à chaque étudiant de telle sorte qu'il soit dans les meilleures conditions pour mener à bien son projet professionnel. L'accompagnement vise à renforcer la professionnalisation de l'étudiant.

Les moyens de l'accompagnement :

La traduction de l'accompagnement dans le dispositif de formation est la mise à disposition de l'étudiant d'un ensemble de moyens favorisant la mise en place des apprentissages tout au long de la formation. Un accompagnement personnalisé sur les deux années est formalisé par des moments programmés avec l'étudiant à des étapes clefs du parcours de formation. L'objectif de ce suivi individuel est d'aider l'étudiant à se situer pendant la formation dans son positionnement, au regard des compétences visées pour l'IBODE et dans son projet. Par une approche réflexive, les formateurs invitent l'étudiant à identifier ses processus d'apprentissages, à les développer à partir des ressources internes et externes. Ils tiennent compte de ses conditions de formation, et contribuent à donner du sens à son projet de formation dans la perspective de construire des compétences professionnelles.

Les formateurs accueillent la singularité de chaque étudiant, et le guident vers l'appropriation d'un cadre de valeurs et de références communes à la profession IBODE.

Concrètement, chaque étudiant rencontre pendant environ 45 mn, son référent pédagogique à des étapes clefs du parcours de formation.

- Au semestre 1
- Au milieu du semestre 2
- Fin du semestre 3 - début du semestre 4

L'étudiant est régulièrement invité à une autoévaluation et à un positionnement sur son avancée dans le développement des compétences correspondant aux différents axes de professionnalisation du parcours de formation. Les formateurs l'accompagnent dans cette démarche et dans la mise en évidence des ressources pédagogiques les plus adaptées pour répondre à ses attentes et favoriser sa progression jusqu'au niveau requis pour prendre des responsabilités d'IBODE.

Les rendez-vous sont programmés et un compte rendu validé par l'étudiant est conservé dans le dossier scolaire. L'entretien pédagogique doit être préparé par l'étudiant en amont de la rencontre programmée. Tout entretien non préparé sera annulé et reporté.

Temps de rencontre sur demande de l'étudiant :

À tout moment de la formation l'étudiant peut demander à rencontrer un membre de l'équipe pédagogique pour faire part d'un questionnement ou d'une difficulté. L'équipe s'engage à donner un RDV dans les meilleurs délais et à répondre au mieux aux attentes de l'étudiant.

Accompagnement au retour des apprentissages cliniques

Des temps d'échanges sont organisés lors des retours à l'école après les périodes d'apprentissage.

Il s'agit de temps de parole en groupes où les vécus de stage sont exprimés en présence de l'équipe pédagogique et où des situations spécifiques de travail sont analysées. Cette activité contribue à prendre de la distance, gagner en ouverture d'esprit, construire peu à peu une identité professionnelle et se projeter dans un exercice futur. Ces échanges permettent à l'étudiant de cheminer pour faire évoluer ses connaissances et ses représentations. Les formateurs contribuent à donner du sens aux différentes situations et à les relier à des réalités professionnelles. A chaque séance, des situations de travail sont exploitées dans une logique réflexive. Ainsi par l'identification de

situations problèmes, le repérage d'événements indésirables, l'apprenant décode progressivement son rapport à la situation de travail et est plus à même de dépasser les difficultés qu'il rencontrera ultérieurement.

A la suite des périodes de stage, et sur 3 séances en ½ groupe au cours de votre formation, les apprenants bénéficient de séances d'analyse des pratiques centrées sur le développement de la posture professionnelle et la prise en soin des patients au bloc opératoire. Ces séances sont réalisées par un intervenant extérieur.

2.6. EVALUATIONS et OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT

L'EVALUATION des compétences : les crédits européens

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « Européen Crédit Transfert System » (ECTS). 30 crédits sont affectés par semestre de formation.

La notion de charge de travail de l'étudiant prend en compte toutes les activités de formation (cours, séminaires, stages, mémoire, travail personnel, évaluations...) et toutes les formes d'enseignement (présentiel, à distance, en ligne...).

La charge de travail de l'étudiant est évaluée en moyenne de 20 à 25 heures de travail par crédit d'enseignement en école et 35 heures par crédit pour l'enseignement clinique.

Les modalités d'attribution :

Sur les 120 crédits européens obtenus lors de la formation, 73 ECTS relèvent de l'évaluation des enseignements en école sur les 12 unités.

Les évaluations portent sur les unités d'enseignement d'un semestre et les modalités sont variées : *individuelle ou en groupe restreints, le support d'évaluation peut être une épreuve écrite de connaissances (QCM, QCROC), le travail d'analyse d'une situation clinique, d'incidents critiques, analyse d'articles scientifiques, écriture réflexive des pratiques...*

47 ECTS proviennent de l'évaluation clinique en stages :

Pour chaque compétence, des critères d'évaluation ont été décrits. Ils fixent le niveau d'exigence permettant d'identifier la maîtrise de la compétence. Dans chaque stage, les professionnels du lieu de stage évaluent les critères pour chaque compétence et renseignent la feuille d'évaluation par une argumentation précise et factuelle.

L'évaluation de l'étudiant prendra en compte son niveau de formation (semestre d'études, enseignements théoriques reçus, acquisitions antérieures...), sa progression et ses acquis.

Un dossier de suivi des apprentissages est élaboré conjointement par l'étudiant et les professionnels IBODE. Il permet d'évaluer la progression des acquisitions des différentes compétences en stage.

Les modalités de contrôle continu (MCC) sont transmises aux étudiants dès validation par les instances de l'Université.

L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT

Chacune des 9 compétences s'obtient de façon cumulée :

→ **Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence**

→ **Par l'acquisition de l'ensemble des éléments des compétences évaluées lors des stages.**

En fin de formation le jury d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et du procès-verbal du dernier jury semestriel.

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est attribué sur l'obtention de 120 crédits européens. Le décret n° 2014-1511 du 27 avril 2022 confère le grade universitaire de master au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

2.7. EVALUATION DE LA FORMATION

Nous avons la volonté d'offrir aux étudiants de l'école IBODE de Rennes une formation de qualité.

Vous serez régulièrement sollicités pour renseigner des enquêtes de satisfaction :

- Évaluation de la qualité des enseignements théoriques (fin année universitaire)
- Évaluation de la qualité du dispositif de formation (fin d'année universitaire)
- Évaluation de la satisfaction en stages (à la fin de chaque stage) ...

De plus, l'équipe pédagogique de l'école sollicitera l'avis des étudiants à plusieurs moments de leurs parcours de formation :

- Lors des entretiens individuels
- Lors des réunions de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Ecole (ICOGE) dans laquelle siègent les référents de promotion.
- Dans l'année qui suit l'obtention du diplôme (bilan de la prise de poste)

Le bilan de ces évaluations permet d'ajuster au mieux le projet pédagogique et de faire évoluer le dispositif de formation et de répondre aux attentes de la certification des écoles.

3. CONCLUSION

Vous venez de prendre connaissance du projet pédagogique de l'école d'IBODE du CHU de Rennes : objectifs, contenu, calendrier, échéances et organisation.

Nous souhaitons que l'ensemble de ces informations concernant votre formation vous donne rapidement des repères, vous aide à planifier votre organisation et contribue à votre intégration et votre autonomie.

Afin de vous aider à réaliser votre projet de formation, nous mettons à votre disposition : outils, moyens et compétences. Notre mission est de vous accompagner jusqu'à votre présentation au diplôme d'État d'infirmier(e) de bloc opératoire.

Nous vous souhaitons une formation agréable, épanouissante et réflexive.

Septembre 2024

L'équipe pédagogique de l'école d'IBODE de Rennes

SCOLARITE 2024-2026

PLANNING SCOLARITE IBODE 2024-2026

Version 1

MISE A JOUR REALISEE LE 28 août 2024 Anne VAGNEUR

Promotion 2024-2026 semestre 1 8 semaines de stage

| sept-24 | | | | | | | | oct-24 | | | | | | | | nov-24 | | | | | | | | déc-24 | | | | | | | | janv-25 | | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|----|--------|----|----|----|----|----|----|----|--------|----|----|----|----|----|----|----|--------|----|----|----|----|----|----|----|---------|----|----|----|----|----|----|----|
| N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 26 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 40 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 44 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 48 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 1 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| 27 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 41 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 45 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 49 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 2 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 28 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 42 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 46 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 50 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 3 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 29 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 43 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 47 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 51 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 4 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 30 | 30 | | | | | | | 44 | 28 | 29 | 30 | 31 | | | | 48 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | | 52 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 5 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | |

Promotion 2024-2026 semestre 2 projection 6 semaines de stage

| févr-25 | | | | | | | | mars-25 | | | | | | | | avr-25 | | | | | | | | mai-25 | | | | | | | | juin-25 | | | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|----|---------|----|----|----|----|----|----|----|--------|----|----|----|----|----|----|----|--------|----|----|----|----|----|----|----|---------|----|----|----|----|----|----|----|--|
| N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | |
| 5 | | | | | | 1 | 2 | 9 | | | | | | | 1 | 2 | 14 | | | | | | | | 18 | | | | | | | | 22 | | | | | | | |
| 6 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 15 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 19 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 23 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | |
| 7 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 11 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 16 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 20 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 24 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | |
| 8 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 12 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 17 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 21 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 25 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | |
| 9 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | | | 13 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 18 | 28 | 29 | 30 | | | | | 22 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | 26 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | |
| | | | | | | | | 14 | 31 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 27 | 30 | | | | | | | |

Re tour employeur/vacances/rattrapages...

| juillet-25 | | | | | | | | août-2025 | | | | | | | |
|------------|----|----|----|----|----|----|----|-----------|----|----|----|----|----|----|----|
| N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 27 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 32 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 28 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 33 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 29 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 34 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 30 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 35 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
| 31 | 28 | 29 | 30 | 31 | | | | | | | | | | | |

Legende

| | |
|----------------|---|
| RICHIRCHI | STAGI RICHIRCHI |
| STAGI COLLI | TRIMPSA PPAJ RIBS AGIC LIHQUI PPS & ICOLLICHIRUNG I |
| COURS | HSIKHIMINTHOKHOU |
| STAGE | HSIKHIMINTCUIHQUI |
| COURS ILLAKHIM | COUS ILLAKHIM / Trimp Pe soue I Hkmoie |
| CONGES | COHGIS |

Promotion 2024-2026 semestre 3 15 semaines de stage

| sept-25 | | | | | | | | oct-25 | | | | | | | | nov-25 | | | | | | | | déc-25 | | | | | | | | janv-26 | | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|----|--------|----|----|----|----|----|----|----|--------|----|----|----|----|----|----|----|--------|----|----|----|----|----|----|----|---------|----|----|----|----|----|----|----|
| N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 26 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 40 | | | | | | | | 44 | | | | | | | | 48 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 1 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 27 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 41 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 45 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 49 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 2 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 28 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 42 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 46 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 50 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 3 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 29 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 43 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 47 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 51 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 4 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 30 | 29 | 30 | | | | | | 44 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | | 48 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | | 52 | 1 | 29 | 30 | 31 | | | | 5 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

Promotion 2024-2026 semestre 4 18 semaines de stage

| févr-26 | | | | | | | | mars-26 | | | | | | | | avr-26 | | | | | | | | mai-26 | | | | | | | | juin-26 | | | | | | | |
|---------|----|----|----|----|----|----|----|---------|----|----|----|----|----|----|----|--------|----|----|----|----|----|----|----|--------|----|----|----|----|----|----|----|---------|----|----|----|----|----|----|----|
| N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di | N° | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| 5 | | | | | | | 1 | 9 | | | | | | | 1 | 14 | | | | | | | | 18 | | | | | | | | 22 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 6 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 10 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 15 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 19 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 23 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 7 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 11 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 24 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 8 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 12 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 17 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 21 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 9 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | | 13 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 18 | 27 | 28 | 29 | 30 | | | | 22 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 26 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| | | | | | | | | 14 | 30 | 31 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 27 | 29 | 30 | | | | | |